Image not found or type unknown

Les suites d'une demande de remise gracieuse d'une amende

Par **lnadav**, le **11/08/2016** à **14:05**

Bonjour, j'ai eu une amende pour non port de ceinture. J'ai eu lz courrier tardivement car je n'étais pas chez moi et l'amende à été majorée, suite à ça jai envoyée une demande de remise garcieuse et j'ai eu une reponse positive de l'officier du ministère public qui me dit k titre exceptionnel il accède à ma demande et pour régularisé ma situation je et annulé les poursuites je dois envoyé un timbre amense de 35 euros et qu'il n'accepte pas les chèques, se que je faiq immédiatement. 1mois après je reçois une lettre de l'officier du ministère me disant qu'une erreur de saisie c glissée dans le courrier et que l'amende forfaitaire n'est pas de 35 euros mais de 135 euros et d'envoyer un chèque de 100 euros, bizarrement cette fois ci il accepte les chèques.
Ma question est : a til le droit de me demander une somme puis après une autre même ci c une erreur ? Selon la loie ? Se qui est écrit est ecrit ? Ou dois je payé les 100 euros ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés